

La psychiatrie au fil du temps

De la psychiatrie à la santé mentale

Un demi-siècle, une carrière, trois psychiatries : voilà mon bilan d'activité en tant que psychiatre-psychothérapeute vaudois ! Pourquoi trois psychiatries ? J'ai vu se déployer trois modèles en 50 ans : la psychiatrie asilaire, la psychiatrie ambulatoire et la psychiatrie communautaire.

La psychiatrie asilaire est un progrès au 19e siècle, et une protection pour les malades mentales et mentaux. L'hôpital de Cery s'inscrit encore dans cette pratique à mes débuts de jeune psychiatre. Beaucoup de lits, des séjours longs, en retrait de la ville.

Avec l'apparition des progrès de la psychopharmacologie, les séjours raccourcissent et se développe une deuxième psychiatrie, ambulatoire et publique avec les polycliniques, privée avec de nombreuses installations de psychiatres psychothérapeutes, initialement d'obédience psychanalytique. Mais l'approche systémique accompagne aussi la sectorisation du canton. Enfin, les thérapies cognitivo-comportementales viennent élargir l'offre thérapeutique, dans une belle rivalité des modèles, dans une sorte de guerre de religions !

L'accès de la population à la psychiatrie va dramatiquement se restreindre avec la diminution drastique du nombre de lits psychiatriques, au vu des coûts des séjours, et la diminution de l'accessibilité aux différents dispositifs psychothérapeutiques trop exigeants pour les populations vulnérables du début du 21e siècle. Il faut pallier ces besoins non couverts, et c'est la naissance de la troisième psychiatrie, la psychiatrie communautaire. Celle-ci est faite de dispositifs à seuil adapté pour les populations-cibles : seuil bas pour les addictions, équipes mobiles pour faciliter l'accès aux soins, case management de transition pour les patient-es les plus fréquemment hospitalisé-es.

Une affaire de santé publique

Les pratiques évoluent considérablement : la multidisciplinarité devient la règle avec les infirmier-ères, les psychologues et les assistant-es socio-éducatifs et socio-éducatives. Le ou la psychiatre doit alors coordonner la prise en charge communautaire. Et bien sûr, le réseau s'appuie fortement sur le médecin généraliste, véritable chef d'orchestre régional.

Il en résulte que l'on passe progressivement d'un point de vue psychiatrique à une approche de santé mentale à l'échelle de la communauté. La santé mentale devient même une priorité de santé publique, notamment chez les jeunes.

Et à l'avenir ? On ne peut s'empêcher de constater le vide existentiel de notre société. Il faudra donc bien cibler des priorités de santé publique en travaillant la santé spirituelle de nos communautés, dans une approche intégrative, incluant la clinique du sens.

Prof. Jacques Besson
Professeur honoraire, FBM/UNIL